



Table de concertation régionale
en **V**iolence **C**onjugale et **A**gressions **S**exuelles
du Saguenay—Lac-Saint-Jean

22 mai 2014 - Position concernant la question de la prostitution, adoptée par la majorité des membres de la Table de concertation régionale en violence conjugale et agressions sexuelles du Saguenay—Lac-Saint-Jean et faisant suite à une recommandation du comité « agressions sexuelles ».

Considérant que :

- la prostitution ne correspond pas à la vision de la sexualité à laquelle adhèrent les groupes membres de la Table, c'est-à-dire une sexualité libre, dépourvue de contraintes, fondée sur le désir réciproque, le respect et l'égalité;
- l'exploitation sexuelle se situe dans un continuum qui inclut la prostitution, la traite d'êtres humains en vue de la prostitution, la pornographie, l'esclavage sexuel et les agressions à caractère sexuel. Celle-ci est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine, mettant en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté;
- la prostitution touche majoritairement les femmes, et cela de façon systémique, mais peut aussi toucher des personnes de tout genre (hommes, enfants, personnes transsexuelles ou transgenres). Elle constitue une marchandisation du corps et de la sexualité et porte atteinte au droit à l'égalité;
- la prostitution est une forme d'oppression et d'exploitation sexuelle, indissociable des rapports de pouvoir entre les sexes et que sa décriminalisation totale vient légitimer la violence à l'égard des femmes ainsi que la chosification de leurs corps;
- cette exploitation a un impact à long terme sur la santé physique et mentale et l'estime de soi des personnes prostituées. Au Canada, la majorité des personnes prostituées souffrent de symptômes du stress post-traumatique;
- peu de moyens et de ressources existent pour aider les personnes prostituées à sortir de la prostitution;
- dans la majorité des cas, l'insécurité économique et l'appauvrissement poussent les femmes vers la prostitution et cette précarité économique va en s'amplifiant;
- la prostitution est un commerce qui est préjudiciable portant atteinte à l'intégrité physique et psychologique de la personne prostituée. Celles-ci ne sont pas des criminelles, mais des victimes de la violence générée profitant aux proxénètes et aux clients qui sont les véritables responsables de la prostitution;
- l'expérience des pays comme les Pays-Bas ou l'Allemagne ayant opté pour la légalisation ou la décriminalisation de la prostitution démontre clairement que cette politique ne résout en rien les multiples problèmes sociaux associés à la prostitution et ne fait que les amplifier.

La Table régionale de concertation en violence conjugale et agressions sexuelles du Saguenay–Lac-Saint-Jean :

- **Affirme** que la lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle fait partie intégrante du combat pour le respect des droits humains et pour l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les peuples.
- **Exige** l'adoption d'une loi-cadre, à l'instar de la Suède, incluant des mesures politiques et sociales globales et cohérentes pour lutter contre l'exploitation et la marchandisation du corps des personnes prostituées axée sur la responsabilisation de tous les acteurs sociaux. Cette loi-cadre devrait s'accompagner :
 1. d'une grande campagne d'éducation et de sensibilisation, pour éliminer les violences faites aux femmes, incluant les thématiques que sont l'hypersexualisation, la pornographie et la marchandisation du corps des personnes prostituées;
 2. d'une campagne de sensibilisation décourageant l'achat de faveurs sexuelles;
 3. de cours sur la sexualité égalitaire à l'école dispensés par des professionnelles;
 4. de services et mesures sociales pour aider les personnes prostituées à sortir du système de la prostitution.
- **Demande** que soient décriminalisées les personnes exploitées sexuellement et que soient criminalisés les clients et les proxénètes.
- **Réclame** de l'ensemble des pouvoirs publics et pour toutes les personnes prostituées, l'accès aux services sociaux, de santé, judiciaires et policiers sans discrimination ni préjugés, ainsi que des formations spécifiques pour les intervenantes des réseaux publics.

N. B. Proposition inspirée de l'Avis sur la prostitution du Conseil du statut de la femme ainsi que de la position de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, adoptée le 12 mars 2013 sur la question de la prostitution.

Sources :

Conseil du statut de la femme (2012), « La prostitution : il est temps d'agir », [En ligne], (Site visité le 21 janvier 2014), <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1655.pdf>.

Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Position adoptée le 21 mars 2013 sur la question de la prostitution.